



Licenciement en cdd pour faute grave que j'estime abusif

Par **Joypote**, le **06/07/2010** à **13:24**

Bonjour,

Je suis embauché en CDD de 28 heures par une société pharmaceutique comme responsable de conditionnement, et je viens de me faire licencier pour faute grave (après 2 mois), voilà ce qu'on me reproche

- un envoi a été fait y a 15 jours pour une pharmacie, les boites ont été détériorés pendant le transport (le conditionnement a été réalisé pendant mon mois d'essai)
- le suivi des stocks n'a pas été fait régulièrement ce qui met en péril la traçabilité (trop de charges de travail)
- des boites individuelles mal fermés (le contenu n'était pas à la bonne taille, on a du avec mon supérieur revoir cela)
- paquets scotchés sans soucis de l'image (entièrement de ma faute)
- étiquettes de lot collés de travers (je n'ai eu à ce jour aucune remarque a ce sujet)
- mauvaise gestion des stocks et d'articles de conditionnement (je voyais régulièrement avec mon chef a ce sujet, et j'estime que ce n'est vraiment pas le cas)
- et d'un point de vue général un manque d'implication dans la société (ce qui a mon sens est de mauvaise foi).

je voudrais savoir si cela constitue une faute grave ou pas, et qu'est ce que je dois faire sachant que j'ai un entretien de conciliation le 13 de ce mois

Merci